

**CSS entreprise ECOBAT  
vendredi 27 octobre 2023**

**Rédacteur**

Blandine CARPENTIER  
Pôle sécurité  
Sous-préfecture de Clermont  
Tél : 03.44.06.13.98

**Destinataires**

Madame la préfète de l'Oise  
Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement  
Monsieur le directeur départemental des territoires de l'Oise  
Madame la présidente du conseil départemental de l'Oise  
Monsieur le délégué territorial de l'agence régionale de santé  
Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours  
Monsieur le président de la communauté de communes du clermontois  
L'ensemble des participants et excusés

**Participants**

Mme Noura Kihal-Flégeau, sous-préfète de Clermont  
Mme Blandine Carpentier, pôle sécurité, sous-préfecture de Clermont  
Mme Anne-Marie Poux, adjointe au maire de Brenouille  
M. Jean-Pierre Bielawski, adjoint au maire des Ageux  
M. Christophe Allegris, directeur général  
M. Olivier Boulanger, directeur d'exploitation  
M. Thomas Lignereux, ECOBAT  
M. Grégory Chaffois, communauté de communes du pays d'Oise et d'Halatte  
Mme Carène Marseille, DREAL  
M. Jean-Philippe Pineau, association le ROSO  
M. Jean-Luc Caron, association le ROSO

Sous-préfecture de Clermont Compte rendu de réunion			
Thème	Date	Lieu	Rédactrices
CSS ECOBAT	27/10/23	Sous préfecture de Clermont	Mme Carène Marseille Mme Blandine Carpentier
Organisateur		Participants	
Mme Noura Kihal-Flégeau sous-préfète de l'arrondissement de Clermont		<p>La CSS est présidée par Mme Noura Kihal-Flégeau, sous-préfète de l'arrondissement de Clermont.</p> <p>Les collègues représentés sont : administrations de l'État, élus des collectivités territoriales, associations de protection de l'Environnement, exploitants de l'Installation classée.</p>	
<b>Déclaration liminaire</b>		<p>Mme la sous-préfète ouvre la commission de suivi de site à 11h10.</p> <p>Mme la sous-préfète donne la parole à M. Boulanger, directeur du site, qui nous présente le rapport d'activité de l'entreprise.</p>	
<b>Présentation de la CSS</b>		<p><b>1. Présentation du rapport d'activité 2022 par la société Ecobat</b></p> <p>M. Boulanger présente l'ensemble du groupe Ecobat/APSM, puis développe sur les activités du site de Brenouille.</p> <p>Le site emploie une soixantaine de personnes.</p> <p>L'activité de l'usine consiste à recycler le plomb contenu dans les batteries.</p> <p>La production est en légère baisse : 38000 tonnes en 2022 contre 38950 tonnes en 2021.</p> <p>En 2022, le site a investi 2 M€ pour l'installation d'une chaîne de chargement automatique des fours.</p> <p>L'exploitant indique que l'année 2022 a compté 3 accidents avec arrêt de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une blessure musculaire suite à la manipulation d'un lingot de plomb ;</li> <li>- une blessure au pied suite à l'utilisation d'un marteau-piqueur en vue de nettoyer les poches de transfert des fours aux cuves ;</li> <li>- une entorse de la cheville en descendant d'une machine.</li> </ul> <p>Ces 3 accidents ont fait l'objet d'une analyse et des actions correctives ont été mises en œuvre par la suite.</p> <p>L'opération nécessitant l'usage d'un marteau-piqueur a été supprimée et remplacée par l'utilisation d'une poche qui se retourne pour que son contenu tombe dans une cuve.</p>	

	<p>La nouvelle équipe en place incite le personnel à déclarer chaque accident en vue d'améliorer les conditions de travail.</p> <p>M. Boulanger nous informe que les salariés font une prise de sang par trimestre mais que les nouveaux arrivants en font une par mois pendant les six premiers mois.</p> <p>Les formations proposées aux employés s'articulent autour du risque incendie et de la mise en œuvre des fiches réflexes du P.O.I.</p> <p>Dans sa présentation, l'exploitant explicite les résultats de la surveillance environnementale du site.</p> <p><b>2. Présentation de l'action de l'inspection des installations classées.</b></p> <p>Le site a fait l'objet de plusieurs inspections sur les thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sûreté : pas de non-conformité relevée ;</li> <li>- surveillance des risques de pollution accidentelle pour la partie eau : l'inspection a mis en évidence 2 faits susceptibles de suites : plan des réseaux du site non actualisé et absence d'éléments permettant de démontrer le volume du bassin de rétention. L'exploitant a transmis sa réponse qui permet de lever ces faits ;</li> <li>- surveillance des rejets atmosphériques : le rapport d'inspection est en cours de rédaction.</li> </ul> <p><b>3- Questions diverses</b></p> <p>Le représentant du R.O.S.O. demande à l'exploitant d'intégrer dans sa présentation, pour la prochaine CSS, l'évolution des accidents sur les 5 dernières années.</p> <p>M. Bielawski, adjoint au maire des Ageux, confirme qu'aucune plainte n'a été déposée pour ce site.</p> <p>L'exploitant a apprécié les efforts de l'État dans son soutien aux entreprises lors de la crise énergétique. Cependant, il indique qu'une harmonisation au niveau européen est nécessaire.</p> <p>M. Pineau souhaite savoir si l'installation d'une nouvelle cuve d'affinage peut engendrer des risques industriels. L'inspection des installations classées répond que cet ajout n'apporte pas de risques supplémentaires.</p> <p>Suite aux travaux dans le cadre du projet Magéo, une question en lien avec l'approvisionnement fluvial du site est posée. Pour toute information sur cette thématique, il convient de se rapprocher des services de la communauté de communes du Pays d'Oise et d'Halatte.</p> <p>La séance est levée à 12h30.</p>
<p><b>Principales conclusions</b></p>	<p><b>Mme la sous-préfète de Clermont conclut la CSS en remerciant l'ensemble des participants.</b></p>



Noura KIHAL-FLEGEAU